

Le Journal des Trois-Rivieres.

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTERAIRE,

La Gazette Officielle

REDIGE PAR UN Comité de Collaborateur

IN NECESSARIIS, UNITAS ; IN DUBIIS, LIBERTAS ; IN OMNIBUS, CHARITAS.

EDITEURS-PROPRIETAIRES G. DESILETS & FRES

Feuilleton du "JOURNAL"

L'ORPHELINE DE JAUMONT.

Ce pieux converti avait toujours le talent de se montrer quand il feignait de se cacher. Depuis qu'il avait rencontré les deux nouveaux amis, le docte et pacifique missionnaire de paix, Nathaniel Fouinard, n'avait pas perdu son temps. Averti par le coup d'œil de Wilfrid qu'il ne serait pas dérangé dans ses saintes occupations par l'indiscrète curiosité du capitaine, il s'était dirigé, en droite ligne, vers le chantier de Krochviller.

CHAPITRE VI.

LES ESPIONS PRUSSIENS.

Plus d'un mois s'était écoulé ; à mai le moi des fleurs et des promesses, juillet le mois des moissons et de l'abondance avait succédé.

Là, où Fritz avait trouvé les blés verts, jaunissaient les moissons ; encore quelques semaines et les chants des moissonneurs allaient retentir sur les coteaux et dans la plaine, encore quelques semaines et la charrue serait ouverte, au grand plaisir de Georges.

Car Georges était revenu de Marienthal, d'où il avait rapporté les meilleures nouvelles de Fritz l'enfant prodige, et de ses parents.

En arrivant à Sainte-Marie, il avait eu grand plaisir de retrouver son frère, déjà entièrement guéri de la fièvre, dont l'obstination n'avait pas pu tenir contre l'air pur et vivifiant de la montagne.

Ce Georges était un superbe garçon, encore un peu fluet pour sa taille, mais dans le quel on devinait déjà un héros comme son père ; il avait les cheveux blonds et bouclés, les yeux bleus, une bouche un peu forte, mais des dents superbes qui se montraient volontiers encadrées dans un charmant sourire.

En attendant qu'il fut un homme superbe, c'était un excellent garçon, doublé d'un grand enfant.

Jouissant de la vie avec toute l'ardeur d'un échappé de collège, il voyait, à travers le double prisme de la jeunesse et de l'innocence, les hommes et les choses.

Pour lui, tout était beau, tout était bon, toutes les illusions étaient des réalités, toutes ses connaissances, des amis.

Wilfrid n'avait pas eu de peine à sa conquête. Georges le regardait comme un martyr, sa confiance en lui n'avait pas de bornes. Cela ne l'empêchait pas d'aimer Marguerite comme on aime une sœur, d'entourer d'amour et de respect son père et sa mère, et d'avoir pour Fritz une amitié tempérée par la haute estime que lui inspirait la bravoure de ce futur maréchal de France.

Un excellent garçon, en somme, c'est ce que Georges, il aimait tout le monde, et tout le monde le lui rendait.

Aussi, son retour à la brasserie paternelle fut-il pour lui et pour ceux qui l'y attendaient une véritable fête, il embrassa son cher Fritz, à l'étonner, et serra la main au turco en l'appelant Iousouf.

Les Arabes sont comme les enfants, ils ne viennent ceux qui les aiment réellement ; en quittant le frère de son capitaine, le turco montra sa main droite à son ami Guillaume et lui dit dans son français impossible :

—Bono, moussir Georgi, toucher main à Iousouf. Bono, moussir, Iousouf, amir li.

A partir de ce moment, l'affection du turco lui fut acquise.

Quelques parties de chasse dans la forêt achevèrent de cimenter leur amitié mutuelle ; Georges tirait presque comme Guillaume le plus habile braconnier de la contrée ; Iousouf, de son côté, s'était fabriqué une matraque, et au besoin, il forçait un lièvre, en moins de temps que Sultan.

Le lendemain, comme M. Schultz partait pour Metz par affaires, Wilfrid le pria de l'accompagner, ce qui fut accepté.

—Bon voyage et bonne vente ! lui crièrent Fritz et Georges, au moment où, son carton sous le bras, il prit place sur le siège, auprès du propriétaire.

—Merci, et à bientôt, fit-il, en saluant courtoisement.

Midi n'avait pas encore sonné, quand la voiture passa sous la route épaisse de la porte des Allemands à Metz.

—Où voulez-vous que je vous descende ? demanda Schultz.

—Ici même, si vous voulez, monsieur ; je ne vais que jusqu'à la place du marché.

—Alors, je vous conduirai jusque-là, c'est le chemin. Vous savez, je repars vers six heures ; si vous êtes prêt, je vous reprendrai à cette porte.

—Vous êtes mille fois trop bon ; mais sur ce ne m'attendez pas, il est possible que je ne puisse pas me débarrasser sitôt de mon client, et vous comprenez que j'ai intérêt à le ménager.

—Et vous faites bien, mon cher : dans le commerce, il faut être prudent. Ah ! je sais cela, moi qui vous parle, car mes acheteurs de bière ne sont pas sans avoir, eux aussi, leurs petites exigences.

—Comme tous les autres, mon cher monsieur. Si je réussis à vendre mes dessins, croyez bien que ce n'est sans peine ; mais, la peine est comme la fatigue, c'est un assainissement.

Sur la place du marché, la carriole s'arrêta, et Wilfrid en descendit.

En attendant son fournisseur, le Berlinois se promenait sur la place, en fumant une énorme pipe, Schultz le reconnut, au moment où il repartait, à sa grande taille et à sa maigreur, caractère assez rare chez un marchand, buveur de bière.

Déjà Wilfrid et son portefeuille avaient disparu dans le corridor de la maison Grossein.

Le brasseur remarqua que le grand sec se dirigeait du même côté ; sans doute ils s'y étaient donné rendez-vous.

Cela lui parut étonnant, car il savait que ce Grossein était Prussien, lui aussi, et même piétiste fanatique, en sa qualité de beau-frère du pasteur Fouinard ; cette société ne pouvait donc être que peu agréable à Wilfrid.

—Pauvre garçon ! pensa-t-il, il n'était pas né pour faire ce pénible métier, et, comme dit ma femme, sa résignation est admirable.

Wilfrid, en effet, était en ce moment parfaitement résigné.

Assis commodément dans un grand fauteuil, un excellent cigare aux lèvres et, avec une aisance qui frisait de près la familiarité, il causait avec son cher Wilhelm et son cher Karl qui, de leur côté, ne l'appelaient que leur cher Wilfrid. Wilhelm n'était autre que Grossein, et le cher Karl que le pasteur Fouinard.

—Eh ! eh ! ce cher ami, ricana Fouinard, s'il n'a pas la simplicité de la colombe, il a la prudence du serpent.

—Eh ! certes, c'est une vertu qui n'est pas à dédaigner, lorsqu'on est observé, nuit et jour, par une douzaine d'yeux papistes, comme je le suis chez mon brasseur.

—Observé par Schultz, quelle plaisanterie ! Ça, ce n'est pas un homme, c'est tout au plus un énorme potiron ; ça n'y voit pas si loin que son nez, observa Grossein. Quand je pense que depuis deux ans, ces saints imbéciles n'ont pas deviné qu'ils nourrissaient une vipère luthérienne dans leur sein, car vous savez, Wilfrid, vous êtes une vraie vipère dans un nid de blanches colombes.

Et le marchand se mit à rire, de son rire berlinois, quelque chose qui veut être fin et qui n'est que lourd et épais.

—Oh ! ne croyez pas que ce soit chose si facile, mon cher Wilhelm ; dans le nid dont vous parlez, il y a une colombe qui a les yeux perçants et le bec crochu. Elle ne sait rien, mais elle me soupçonne, et j'ai beau réciter des chapelets et chanter des cantiques en l'honneur de tous ses saints, il faut qu'elle trouve à mon orthodoxie papiste une petite odeur de roussi luthérien, car elle me regarde avec des yeux aussi soupçonneux que si elle n'attendait que le moment de me sauter au visage.

—A votre âge et avec votre jolie figure, j'aurais eu facilement raison d'une semblable ennemie, interrompit Fouinard, avec fatuité.

—Peut-être est-elle vieille et laide ? fit Grossein.

—Au contraire, elle est jeune, et ma foi, très-agréable, reprit le pasteur.

—Alors, mon cher, vous êtes impardonnable, s'écria Grossein.

—C'est bien ce que je lui dis, répéta Fouinard ; mais, j'y perds mon latin.

—Comme moi mes peines, fit Wilfrid, et cependant, j'en prends, allez, je soupire nuit et jour, et j'ai fait presque ma demande à ses parents.

—Avec l'autorisation d'Hélène ?

—Pauvre Hélène ! soupira Wilfrid. Avoir une fiancée et ne pas l'avoir revue depuis plus d'un an, c'est bien dur ; on m'avait promis que ma mission ne durerait que six ou huit mois, et rien encore n'en fait présager la fin. Ma foi, si cela continue je...

—Chut ! fit Grossein, voici le colonel.

Les trois amis reprirent le sérieux convenable devant un supérieur, et se hâtèrent de faire disparaître une bouteille d'eau-de-vie et quelques verres.

Le colonel montait lentement l'escalier, dont chaque marche craquait sous son pas lourd et régulier. Il traversa une première chambre, dont il ferma soigneusement la porte derrière lui et entra dans la pièce où ses émissaires l'attendaient.

Debout et raides, comme s'ils eussent avalé un manche à balai pour leur déjeuner, les trois Allemands portèrent la main à leur front.

Le colonel toucha légèrement le bord de son chapeau noir, avec le même sérieux que s'il se fût senti sur la tête son fameux casque en cuir bouilli, surmonté d'un paratonnerre en cuivre jaune, inspecta un instant ses recrues et daigna dire :

—Bonjour, mes hers ; je vous félicite de votre exactitude dont je prendrai note. J'espère, her lieutenant, que vous êtes en bonne santé ?

—A vos ordres, her colonel.

Sans attendre sa réponse, le baron Kontz Von Reichenberg Stoltenfeld, colonel du 3e régiment de dragons de Poméranie, conseiller d'Etat actuel, et inspecteur-directeur des espions de la Meurthe et de la Moselle, s'assit dans un fauteuil préparé à l'avance, croisa ses jambes sèches l'une sur l'autre, tira de sa poche droite une tabatière, de la gauche un portefeuille en cuir de Russie, aspira une prise de tabac et, montrant les chaises inoccupées, dit :

—Je vous permets de vous asseoir, mes hers.

En deux temps et trois mouvements, les trois Allemands furent assis.

La régularité et l'ensemble de ce mouvement parut satisfaire le colonel, car avant de continuer, il poussa dans sa boîte une seconde prise de tabac, puis, s'étant recueilli un instant, il ajouta :

—Mes hers, la communication que j'ai à vous faire est très-importante ; je crois pouvoir vous annoncer que sous très peu de mois, je pourrais dire de semaines, le roi notre maître va envahir la France.

Cette nouvelle était si inattendue que Grossein ne put s'empêcher de tourner la tête vers Wilfrid, et le pasteur Fouinard de se remuer convulsivement sur sa chaise.

A continuer.

Manifestation socialiste du 9 Mars A PARIS.

(Du Moniteur Universel.)

Un grand nombre d'affiches dont nous avons déjà publié le texte avaient été apposées pendant la nuit de jeudi à vendredi dans Paris, notamment dans le 4e arrondissement et dans les rues de Tony, François Miron, Saint Antoine, Faubourg Saint-Antoine, etc. Ces affiches convoquaient les citoyens sans travail pour le vendredi 9 mars, à deux heures de l'après-midi, sur l'esplanade des Invalides. La plupart avaient été corrigées au crayon bleu portait la date d'une heure.

LES MESURES D'ORDRE.

En présence d'une telle réunion, la police justement alarmée, avait pris les mesures d'ordres les plus énergiques.

Les gardiens de la paix des arrondissements les plus éloignés du quartier des Invalides étaient venus renforcer les postes des 1er, 2e, 7e, et 8e arrondissements ; la 2e brigade centrale occupait le pont des Invalides ; les 1er, 3e et 5e, les environs de la chambre des députés et de l'Élysée.

Ordre formel avait été donné de couper tous les groupes qui parcouraient les rues et de ne laisser stationner personne sur l'esplanade ; les agents devaient agir avec la plus extrême modération, mais aussi vigueur si les circonstances l'exigeaient.

Les troupes avaient été consignées ; la cavalerie de l'Ecole militaire avait ses chevaux sellés depuis sept heures du matin ; la garde de Paris était sous les armes et prête à marcher ; dans la cour de la caserne de la Cité, les chevaux attendaient tout sellés, les cavaliers, le sabre au crochet et prêts à partir ; enfin les commissaires de police qui n'étaient pas du côté du meeting, avaient été consignés dans leur bureau jusqu'à minuit.

FORMATION DE LA MANIFESTATION.

Dès la matinée de nombreuses escouades de gardiens de la paix sont disposées aux abords de la Seine, sur les quais et à l'entrée des rues latérales de l'esplanade. Les agents sont nombreux surtout dans les rues de l'Université, de Grenelle, dans toutes les voies aux abords de la Chambre des députés.

Quelques manifestants arrivent vers midi, par petits groupes de quatre à cinq hommes ; ils sont aussitôt dispersés ; mais leurs groupes reformés un peu plus loin, se dirigent du côté opposé, vers l'hôtel des Invalides, où le service d'ordre est moins rigoureux.

Midi et demi.—Les omnibus qui doivent traverser par la rue de l'Université l'esplanade des Invalides sont obligés de faire un grand détour. On les force à passer par la rue de Grenelle.

On ferme la porte d'entrée de l'hôtel des Invalides, où sont entrés près de 250 ouvriers.

Au ministère des affaires étrangères, se trouvent MM. Caubet, chef de la police municipale ; Puybaraud, Vel Durand, Macé, chef de la sûreté ; Clément, commissaire aux délégations.

M. Carnescaze préfet de police, arrive peu après et donne ses derniers ordres.

LES MANIFESTANTS.

Une heure.—A ce moment, les manifestants arrivent en grand nombre par le pont de la Concorde.

Tous traversent l'esplanade et remontent vers les Invalides où s'opère la concentration.

Le froid est très vif malgré un beau soleil qui éclaire de ses rayons l'esplanade couverte de neige. Au fond, estompée dans une teinte bleuâtre, la masse sombre de l'hôtel des Invalides.

A droite et à gauche, à travers les troncs des arbres, nous apercevons les uniformes noirs de nombreux gardiens de la paix prêts à marcher.

LES PREMIÈRES SOMMATIONS.

Vers une heure et quart le trottoir en face la grille des Invalides est complètement envahi, l'entrée de l'hôtel obstruée ; une masse assez compacte stationne à l'angle de l'esplanade et des avenues de Latour Maubourg et de Lamotte Piquet.

Des agents, d'abord en petit nombre, traversent les groupes.—Circulez, messieurs, circulez, disent-ils.

L'ordre leur a été donné de montrer beaucoup de douceur. Les manifestants vont et viennent dans la boue glacée, sans opposer de résistance. Quelques uns répondent :

—Nous ne voulons pas faire de révolution. Nous voulons du travail et du pain.

La masse des ouvriers grossit toujours aux abords de l'hôtel des Invalides. Devant nous, l'esplanade étale sa nappe immense blanchie par la neige, que traversent de nombreux groupes de retardataires. Détail significatif : des enfants, sous la conduite d'un frère des écoles chrétiennes, jouent entre les arbres ; les uns courent, les autres se lancent des boules de neiges.

Plus les manifestations s'accroissent, plus elle tend à se concentrer du côté de l'hôtel des Invalides. Cela tient évidemment à une manœuvre de la police qui, massée aux abords de la chambre, presse les manifestants de façon à leur faire traverser l'esplanade.

Une heure et demie.—A ce moment, plus de 6,900 personnes stationnent en face de l'hôtel. L'altitude de cette foule est goudailleur plutôt que menaçante. Elle fait un grand succès à un brave fantassin, ordonnance d'un officier qui passe en montant à poil le cheval de son maître, et l'accueille par les cris de "Vive la cavalerie !"

ARRIVÉE DE LOUISE MICHEL.

La curiosité est vivement surexcitée, car le bruit court que Louise Michel arrive.

À deux heures, en effet, nous entendons de vifs hurrahs retentir à l'extrémité de la place. C'est en effet la vierge du pétrole qui arrive, accompagnée du citoyen Lévrier et d'une vingtaine de frères et amis.

Un groupe nombreux l'entoure, l'acclame, les chapeaux et casquettes en l'air. Cris, hurrahs : "Vive Louise Michel ! Vive la grande citoyenne !"

Celle-ci s'avance, plus emphatique que jamais, jusqu'au centre de l'esplanade ; là elle s'arrête. Tous les manifestants se groupent autour d'elle. Une véritable bousculade a lieu ; les lignes des agents sont rompues ; de tous côtés on accourt.

DISCOURS DE LOUISE MICHEL.

La grande citoyenne prononce alors les paroles suivantes :

"Il faut laisser assembler le peuple. Nous verrons si ses ennemis oseront venir le disperser. Nous ne sommes pas des moutons que l'on mène à l'abattoir, et si on a le malheur de nous charger, nous saurons répondre à l'attaque qui sera dirigée contre nous."

—Bravo ! bravo ! crient les assistants en thousiasmés.

—Oui, citoyens, s'écrie un ouvrier, formons nous en masse, et si les agents viennent contre nous, résistons.

A ce même moment, les agents massés dans le ministère des affaires étrangères, sortent en grand nombre et s'élançant au pas de course. Les manifestants opèrent une poussée contre les agents qui sont un instant débordés. Mais du renfort arrive. Les manifestants sont repoussés encore une fois.

Les agents s'approchent du groupe où se tient Louise Michel.

—Allez, mademoiselle, circulez ! interrompt un brigadier, et comme elle oppose quelque résistance, les agents la contraignent avec ses compagnons à s'éloigner du côté de l'avenue de Latour Maubourg.

CHARGES DES AGENTS.

Malgré leur vigilance, il est impossible aux agents d'opérer avec ensemble sur une grande surface comme l'esplanade. Un millier de curieux y restent dispersés.

À deux heures un quart, des invalides viennent faire descendre les curieux qui occupent le couronnement de la balustrade devant le jardin. Les abords de l'hôtel se vident complètement.

À deux heures vingt, le nombre des manifestants est de cinq mille ouvriers auxquels sont mêlés un millier de curieux, parmi lesquels beaucoup de dames. Les agglomérations se forment instinctivement et sont très compactes en certains endroits. L'aspect de l'esplanade est très animé. Sur les chaussées, entre les rangées d'arbres, les voitures et les omnibus circulent comme de coutume.

L'esplanade est prise tantôt en longueur, tantôt en largeur, tantôt en diagonale, par les escouades de gardiens de la paix, qui chargent maintenant avec la plus extrême vigueur les attroupements et échaient force horions avec les manifestants.

C'est un véritable jeu de barres ; les manifestants passent à travers les rangs des agents et se renissent derrière eux ; les agents exaspérés chargent de nouveau. Quelques manifestants sont culbutés et entraînés des agents dans leur chute.

ARRESTATIONS.

Un citoyen qui porte une large ceinture rouge monte sur une voiture renversée et crie : Vive la Commune ! il est entouré, saisi par des acclamations frénétiques. Il va parler, mais il est saisi sur-le-champ, et au milieu de la bousculade qui suit, mené au poste.

Malgré les charges continuelles, les manifestants sont au nombre de dix mille sur l'esplanade à deux heures et demie. Des groupes se forment, mille agents cantonnés dans le palais de l'Industrie sortent alors au pas gymnastique afin de débayer le terrain.

UN MOMENT DE CALME.

Vers trois heures moins un quart, les agents sont, sinon maîtres de l'esplanade, du moins ont réussi à repousser sur la bordure opposée au ministère des affaires étrangères une grande partie des manifestants. De ce côté, les cafés sont envahis par les curieux, qui arrivent de plus en plus nombreux et parmi lesquels on reconnaît beaucoup de députés. Les magasins sont restés ouverts. En face de l'hôtel des Invalides, la chaussée et les trottoirs sont libres. Le parapet est complètement dégarni. Quelques invalides en uniforme avec le sabre au côté empêchent les curieux d'approcher du jardin.

ECHAUFFOURÉE DE L'AVENUE MARGINY.

A ce moment une dernière réserve de 200 gardiens de la paix du 8e arrondissement et de la première brigade centrale qui stationnait dans le palais de l'Industrie, accourt sous les ordres de MM. Prêlat et de Ballue, officiers de paix, et se jette en travers de l'avenue Marginy.

De toutes parts, des brigades d'agents de police se concentrent sur l'Élysée. Au Palais, tout est en émoi : le poste d'infanterie de ligne sort en toute hâte, charge les armes et met la baïonnette au canon. M. le commandant Krantz et les officiers d'ordonnance prennent le commandement et organisent la défense.

La colonne des manifestants arrive, en hurlant à pleins poumons la *Marseillaise*. A son approche, toutes les devantures des magasins se ferment.

La tête des manifestants arrive à l'avenue Marginy et se heurte aux agents. Ceux-ci se jettent sur les émeutiers, dégalment et luttent corps à corps.

L'échauffourée est des plus violentes.

LES ARRESTATIONS.

Là sont arrêtés MM. Charles Wilson, correspondant de journaux anglais ; Xavier Feuillant, rédacteur du *Gaulois* ; Letellier, cultivateur ; Jean Perrotin, âgé de vingt-deux ans, mouleur.

DANS LA RUE DU CIRQUE.

Refoulés par cette charge, les manifestants gagnent la rue du Cirque.

Dans ces rues, tous les magasins sont fermés : aux fenêtres se montrent des têtes effarées. Les manifestants poussent de véritables hurlements, s'amusant à contrefaire des rugissements.

A LA PLACE BEAUVEAU.

La colonne débouche sur la place Beauveau en criant : Du pain ! du pain ! sur l'air des *Lampions*. Un omnibus est entouré et sur le point d'être renversé par la masse de la foule. Paul Minck, le revolver au poing, crie en avant aux émeutiers.

Là, les manifestants se heurtent à une nouvelle colonne d'agents, accourus en toute hâte ; le poste d'infanterie accourt, en croisant la baïonnette. La terreur est à son comble.

Les grilles du ministère de l'intérieur se ferment. Plusieurs charges se succèdent rapidement ; les manifestants sont refoulés de tous côtés, dans l'avenue de Marginy, dans la rue de Miromesnil et jusqu'au delà de l'église Saint-Philippe-du-Roule.

Bientôt les abords de l'Élysée sont complètement nettoyés, les rues barrées.

À trois heures et demie, un escadron de gardes de Paris débouche au grand trot, le sabre au poing, des Champs-Élysées ; les casques étincellent au soleil, les crinières flottent au vent. Toute cette masse arrive dans l'avenue Marginy, fait halte, puis, opérant demi-tour, va se placer devant les grilles des jardins de l'Élysée.

A partir de ce moment, à part quelques groupes de curieux, tout rentre dans le calme sur ce point.

LA MANIFESTATION DE LA RIVE GAUCHE.

Pendant que la masse des manifestants se dirigeait, vers trois heures, sur l'Élysée, le vrai groupe des anarchistes, dirigé par Louise Michel, se forme au nombre de cinq cents personnes environ sur l'avenue de Latour-Maubourg.

La bande faisant entendre le cri : "Du pain ! du pain !" se dirige vers la rue de Sévres.

A ce moment, un ouvrier remet à Louise Michel un drapeau noir avec cette inscription en lettres blanches :

Du pain ou la mort !

Brandissant son sinistre étendard, Louise Michel se met en marche suivie de toute sa bande.

L'ÉMEUTE.

Ces émeutiers signalent leur passage par les plus ignobles excès. S'armant de pierres, ils criblent de coups les passants bien vêtus qu'ils rencontrent, les fiacres, les voitures de maître.

Bientôt ces aimables drôles prennent pour but les vitres des maisons.

À l'angle de la rue de l'Université, un hôtel a ses glaces brisées. Le maître de la maison ouvre ses fenêtres et ferme tranquillement ses volets.

Les vitres de l'hôtel de la légation de Monaco subissent le même sort.

Au même endroit, une station de fiacres est lapidée, un cocher atteint par une pierre

veut courir après son agresseur. On le retient.

—Je le reconnaitrais bien, s'écrie le brave cocher.

Une voiture de *Old England* est à moitié défoncée.

Les voitures de maître sont encore plus maltraitées.

Des émeutiers veulent arrêter le coupé, attelé de deux chevaux, où se trouve le comte de Gontant-Biron, qui descend tranquillement, fait éloigner son équipage, et distribue une volée de coups de canne aux citoyens, qui se retirent au plus vite.

Un peu plus loin, un autre coupé, vide heureusement, a ses glaces brisées d'un coup de pierre. On veut l'arrêter, mais le cocher enlève son cheval d'un vigoureux coup de fouet et s'éloigne en culbutant plusieurs de ses agresseurs.

SECOND DISCOURS DE LOUISE MICHEL.

Cinquante ou soixante gamins viennent de se joindre à la bande qui s'avance dans la rue de Latour Maubourg en hurlant la *Marseillaise*.

Tout à coup la bande se jette sur la contre-allée de gauche; elle fait halte et se masse devant le mur des Invalides.

Quelques voix crient :

—Parlez ! parlez !

Un « monsieur », vêtu d'un grand paletot marron et coiffé d'un chapeau haute forme, monte sur un banc. Il gesticule vivement, brandit une canne—un jonc superbe—et commande le silence.

Sur le même banc, s'éclaire une femme en noir, le long voile de deuil rejeté en arrière du chapeau. Le visage de cette femme est très rouge et ruisselle de sueur.

Nous reconnaissons Louise Michel. D'ailleurs, les meneurs de la bande crient assez haut :

—Vive la grande citoyenne !

—Frères, dit Louise Michel d'une voix vibrante, vos ennemis seront obligés de vous rendre cette justice : votre conduite a été très digne. Pas de vaines menaces, pas de violences inutiles... Vous êtes des travailleurs, on vous traite comme des émeutiers ; ne vous découragez pas ! vous êtes plus grands et plus nobles que tous ces potentats qui lancent sur vous leurs brèves. Soyez dignes jusqu'à la fin ?... Suivez moi ; tra-
—versons Paris en criant seulement : *Du travail et du pain !*

Oui, oui, vive Louise Michel !... Vive la grande citoyenne !

La bande se remet en marche ; elle passe devant les grilles des Invalides et bouscule voir le tableau de Napoléon Ier et veni pour l'accompagner avec le concierge.

Mais elle monte l'avenue des Invalides, fait encore halte sur la contre-allée de gauche, force Louise Michel à pérorer encore sur un banc.

Arrivés au coin de la rue Oudinot, les manifestants s'arrêtent devant la maison des Frères de la Doctrine chrétienne en proférant des injures, des menaces, et criblent les fenêtres d'un grêle de pierres.

DANS LA RUE DE SEVRES.

Les établissements religieux qui se trouvent dans cette rue ont également leurs vitres lapidées.

Un peu plus loin, les émeutiers aperçoivent un prêtre et crient sur lui en criant : « A la lanterne ! » Cet ecclésiastique n'a que le temps de se réfugier sous une porte cochère qui se ferme heureusement sur lui.

PILLAGE DES BOULANGERIES.

De la rue de Sévres, la manifestation gagne les rues du Four, des Canettes, le boulevard Saint-Germain et met à sac les boutiques de boulangers qu'elle rencontre sur son passage, brisant les devantures et emportant les pains.

Plusieurs boulangeries sont ainsi pillées, aux numéros 8, rue de Sévres ; 3, rue des Canettes ; 13, rue du Four ; 125, boulevard Saint-Germain.

LES TROIS-RIVIERES.



LUNDI, 2 AVRIL 1888.

Situation des vrais catholiques.

Nous avons reproduit, dans notre numéro du 22 mars, un article du Rév. Père H. Ramière intitulé *Résurrection du Catholicisme libéral*.

L'article, on ne l'a pas oublié, se terminait par les paroles suivantes :

« Partout, c'est la même tendance à pacifier avec l'erreur triomphante, palliée par l'espérance de sauvegarder ainsi les droits de la vérité. Partout on renouvelle avec un redoublement de violence, contre les catholiques fidèles aux éternels principes, l'accusation portée déjà, quoique plus timidement, contre eux durant le règne de Pie IX, l'accusation de compromettre par leurs exagérations les intérêts de la cause catholique. Mais on y ajoute maintenant un grief auquel, sous Pie IX, nous ne pouvions guère nous attendre : à ceux qu'on blâmait alors comme exagérant l'obéissance due à la parole du Pape, on reproche aujourd'hui de manquer à l'égard du Pape de la soumission due à ses sentiments supposés. »

Cet article remarquable sur les efforts que font aujourd'hui les libéraux de tous les pays pour assurer par l'intrigue et la calomnie, le triomphe de leur doctrine pestilentielle, le R. P. Ramière le fait immédiatement suivre, dans son *Messenger du S-Cœur* d'un autre article non moins remarquable, article qui est comme le complément du premier et intitulé : *Situation des vrais catholiques*.

Nos lecteurs nous sauront gré de leur mettre sous les yeux ce nouvel écrit du R. P. Ramière.

C'est pour les vrais catholiques un devoir de protester contre cette calomnieuse

se imputation. Par cela même que nous sommes catholiques, nous voyons dans le Pape le lieutenant de Jésus-Christ ; et nous professons à son égard une obéissance et un dévouement sans bornes. Qu'il s'appelle Pie IX ou Léon XIII, peu nous importe, puisque dans la personne de l'un comme de l'autre nous reconnaissons saint Pierre, dont ils sont les successeurs, et Jésus-Christ, dont ils sont les vicaires.

Nous n'avons pas besoin, du reste, d'un grand effort pour donner une adhésion également ferme aux enseignements de Pie IX et de Léon XIII, attendu que leur doctrine est la même. Laisser entendre que le second a rétracté quoi que ce soit, explicitement ou implicitement, des enseignements de son prédécesseur, est la plus grave injure qu'on puisse lui faire, puisque c'est l'accuser de prévarication.

Nous protestons de toute l'énergie de notre foi et de notre amour filial contre cette outrageuse supposition. De même que dans Pie IX comme dans Léon XIII, nous voyons Jésus-Christ, c'est lui aussi que nous entendons, quand ils nous parlent ; et comme Jésus-Christ ne change pas, nous ne changeons rien non plus à la croyance que nous donnons à sa parole, lorsqu'il lui plaît de changer d'organe pour se faire entendre à nous. Nous nous reconnaissons donc aussi obligés aujourd'hui que nous l'étions durant la vie de Pie IX d'adhérer aux vérités qu'il nous a enseignées et d'abhorrer les erreurs qu'il a condamnées. Nous ne bornons même pas notre soumission aux définitions portées par ce Pontife sous peine d'anathème. Nous avons, en effet, appris du Concile du Vatican « que ce n'est pas assez d'éviter le péché d'hérésie, si l'on ne fait aussi diligemment les erreurs qui s'en rapprochent plus ou moins, et que c'est « pour tous chrétiens un devoir d'observer les constitutions et les décrets des saints-Sièges a » par lesquels les conscriptions de ce genre. » Ce décret, qui sanctionne, par l'autorité du Concile, tous les enseignements doctrinaux de Pie IX et de ses prédécesseurs, donnerait au *Syllabus* une autorité incontestable, alors même qu'on ne voudrait pas y voir une définition *ex cathedra*. Et comme, assurément, le Concile du Vatican n'a pas moins d'autorité sous Léon XIII que sous Pie IX, c'est aujourd'hui, pour nous et pour tous les chrétiens, un devoir aussi évident et aussi grave que le lendemain du jour où fut publié le *Syllabus*, d'adhérer à la condamnation qu'il prononce contre le libéralisme et d'abhorrer ce système comme une pernicieuse erreur.

Nous n'avons, du reste, aucune peine à comprendre et à approuver de tout cœur l'attitude différente des deux grands Papes auxquels Dieu, dans sa bonté, a confié, de nos jours, le gouvernement de son Eglise. Ils ont reçu, par rapport aux luttes intérieures qui ont naguère agité la société chrétienne, deux missions différentes, analogues à celles que Dieu confia jadis, pour la conduite de son peuple, à David et à Salomon. Pie IX a été David le belliqueux, Léon XIII est Salomon le pacifique. Au moment où ces divisions qui, depuis longtemps, agitaient sourdement le royaume de l'unité, auraient pu lui devenir funestes, Pie IX n'a pas craint d'affronter, pour y mettre un terme, des luttes qui auraient pu effrayer une âme moins intrépide que la sienne. La victoire est restée à la vérité ; et l'erreur a été chassée du boulevard qu'elle s'était construit au cœur même de la cité sainte. L'unité catholique s'est resserrée et l'autorité du Saint-Siège a été recon-

due dans sa plénitude. Mais ces précieux avantages n'avaient pu être obtenus sans efforts et sans douleur. On avait vu, dans la chaleur de la lutte, les frères tourner leurs armes contre les frères, et quelques-uns de ceux que nous étions accoutumés à regarder comme nos chofis, nous étaient un moments apparus comme des adversaires. Dans ces combats, où des évêques catholiques luttaient contre d'autres évêques, la houlette pastorale avait perdu quelque chose de son autorité, aux yeux des chrétiens trop peu éclairés pour distinguer la dignité elle-même du mérite personnel de celui qui en est revêtu.

Faut-il s'étonner qu'élevé sur le Siège de saint Pierre après le complet triomphe de la vérité, Léon XIII n'ait pas cru pouvoir mieux en assurer les fruits qu'en faisant disparaître les vestiges des luttes au prix desquelles ils avaient dû être achetées ? N'était-il pas digne du Vicaire de Jésus-Christ de réparer le scandale des divisions apparentes, en donnant par ses bienfaits, à ceux qui avaient semblé s'éloigner du centre de l'unité, l'occasion de s'en rapprocher par une plus vive reconnaissance ? N'était-il pas indispensable de rétablir aux yeux des chrétiens le prestige de l'autorité épiscopale, et de leur inculquer le respect filial dont ils sont redevables à ceux que le Saint-Esprit a placés pour gouverner l'Eglise de Dieu ? Enfin n'était-il pas désirable qu'aux luttes intestines, auxquelles les définitions du Concile et les sentences de Pie IX avaient oté leur raison d'être, succédât, au sein de la société chrétienne, l'union et la paix ?

En cherchant à nous procurer ces biens, Léon XIII, loin de détruire l'œuvre de Pie IX, l'a tres heureusement complétée. S'il n'a pas cru nécessaire de répéter les enseignements assez précis et assez énergiques de son prédécesseur, il ne les a assurément pas contredits. Il les a même confirmés, chaque fois qu'il

en a eu l'occasion. C'est ce qu'il faisait encore récemment dans sa lettre aux évêques d'Espagne, ou, en exhortant les catholiques à faire passer le commun intérêt de leur foi au-dessus des rivalités politiques, il établissait si nettement les vrais principes de la politique chrétienne. Combien l'union que désire si ardemment le Pape serait facile à établir dans cette catholique contrée, si, avec les évêques auxquels la lettre pontificale est spécialement adressée, les prêtres et les fidèles s'accordaient à défendre ces principes contre les attaques du libéralisme régnant.

Mais le zèle de Léon XIII ne se borne pas à maintenir et à confirmer, au besoin, les enseignements de Pie IX ; il y joint, dans un autre ordre d'idées, des enseignements non moins utiles. Tandis que Pie IX avait proclamé l'impossibilité de la réconciliation revêue par le libéralisme entre l'Eglise et cette fausse civilisation qu'on essaie de fonder sur la négation des droits de Jésus-Christ, Léon XIII a montré à la société moderne les conditions de la civilisation véritable fondée sur l'Evangile. Tandis que Pie IX s'est attaché surtout à nous inculquer la haine de l'erreur, Léon XIII s'est appliqué à nous inspirer l'amour de la vérité et à nous en recommander l'étude. Si la destinée de Pie IX a été plus militante, celle de son successeur, pour être plus pacifique, n'en sera pas assurément moins fructueuse. Le premier a, comme David, établi la paix au sein de la cité de Dieu ; au second reviendra la gloire d'y élever à l'éternelle sagesse un temple digne de sa splendeur.

A nous maintenant d'assumer la filiale soumission et de nous joindre, par notre vote, à notre concours de plus en plus nombreux de cette grande œuvre. Le moyen de l'entraver serait assurément d'abuser de la clémence du nouveau Salomon, pour faire renaiître les luttes qui avaient contraint son vaillant prédécesseur à tirer l'épée. Si le libéralisme renaît en campagne, nous serions bien obligés de reprendre nos armes pour le combattre ; et, alors, on le verrait sans doute renouveler une tactique familière à l'hérésie janséniste, accuser auprès du Pape et des évêques, comme perturbateurs de la paix, ceux qu'il aurait contraints à entrer en lice pour repousser ses attaques.

Peut-être, en certain lieu, les catholiques les plus dévoués à l'Eglise sont-ils déjà victimes de cette perfide manœuvre, comme les défenseurs de la cause catholique le furent plus d'une fois, au dernier siècle. S'il en était ainsi, qu'y aurait-il à faire ? Souffrir avec patience et ne pas se décourager. Ce n'est pas pour nous que nous combattons, c'est pour la vérité ; et nous devons nous estimer assez heureux de coopérer à son triomphe, alors même que nous devrions l'acheter au prix de notre propre gloire. Il est dur, avouons-le, de se voir abandonné sur le champ de bataille par ceux qui se font gloire de combattre sous le même drapeau. Mais, si amère qu'elle soit, cette épreuve n'est pas au-dessus du dévouement des vrais serviteurs de Jésus-Christ. Ne savent-ils pas que ce dévouement sera d'autant plus généreusement récompensé par leur divin Maître qu'il aura été moins justement apprécié par les hommes.

H. R.

LA PROROGATION.

La prorogation des chambres provinciales a lieu vendredi avec le cérémonial accoutumé.

La lutte faite avec une extrême vigueur par l'opposition n'a cessé que la veille de la prorogation.

De tous les projets de loi du gouvernement, bon nombre ont été retirés et d'autres amendés ; il en a été de même de la législation privée qui a été cette année plus chargée que jamais.

Il va falloir attendre l'impression du statut pour pouvoir se rendre exactement compte de la portée de plusieurs bills passés à la dernière heure et largement modifiés en dernière lecture.

Un fait certain, c'est que jamais administration ayant une aussi forte majorité, n'a été plus harcelée, moins heureuse dans la défense de sa politique et en somme aussi faible aux yeux mêmes de ses amis. La députation se sépare non pas avec la confiance que l'état de choses actuel subsistera, mais plutôt avec l'idée qu'il y aura remaniement pendant la vacance.

Voici le discours prononcé à la prorogation par Son Honneur le lieutenant-Gouverneur Robitaille :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, Messieurs de l'Assemblée Législative.

Un nom de Notre Gracieuse Souveraine, je suis heureux de vous féliciter cordialement sur les longs et importants travaux de la session qui finit.

Je vois que vous avez porté votre plus sérieuse attention vers le développement efficace des nombreuses sources de richesse que la Province de Québec renferme, et en faisant marcher l'agriculture et la colonisation de pair avec les grandes entreprises industrielles qui changent, peu à peu, la face de notre pays, vous donnez une base imprévisible à la prospérité dont nous jouissons et que vos sages délibérations ne pourront que multiplier.

Messieurs de l'Assemblée Législative.

Je vous remercie au nom de Sa Majesté de l'empressement avec lequel vous avez affecté les sommes nécessaires à la

bonne administration des affaires et de la sage distribution que vous avez faite des deniers publics.

Hons. Messieurs du Conseil Législatif,

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je dois vous remercier spécialement de l'harmonie qui a présidé à vos conseils ; cette entente est la preuve éclatante que vous avez rempli vos devoirs législatifs avec autant d'intelligence que de patriotisme. Je fais des vœux pour que ces vœux larges aiment tous les bons citoyens, comme j'espère qu'elles ont mérité, pour vous et vos familles, un contentement parfait et des succès constants.

ACTUALITES.

Un certain nombre de députés provinciaux sont partis par train spécial immédiatement après la clôture de la session pour aller à New York rencontrer M. Chapleau qui est de retour du Mexique mais qui n'est pas encore disposé à se rendre prendre son siège à Ottawa.

Parmi les amis zélés qui s'en vont rendre hommage au grand homme du chemin de fer du Nord, on compte :

MM. L. G. Desjardins, Dr Duhamel, Désaulniers, F. X. Paradis, Cèles, G. Gelin, J. H. Deschênes, G. Ber-Faucher de St Maurice, J. Marcotte, Hilaire, E. Pouli, G. Frégeau, St-Onge.

On lit dans le *Nouveliste* :

L'action en dommages—au montant de \$25,000—intentée par M. Tarte, du *Canadien*, à M. Tardivel, de la *Vérité*, était rapportable hier.

Or, comme l'action n'a pas été entrée de nouveau au greffe, il s'en suit que M. Tarte discontinu de poursuivre son confrère de la *Vérité*.

Sir Tilley a fait vendredi son exposé financier. Il appert par les comptes que les revenus cette année, ont dépassé les dépenses de six millions.

La contestation de l'élection de M. Beaudry a été abandonnée.

Les nombreuses faillites qui ont lieu depuis quelque temps à Mont ont jeté un malaise considérable parmi la population.

Les nouvelles d'Europe des derniers jours sont sans importance. La police parisienne continue à relancer les chefs anarchistes qui ont organisé l'émeute du 7 mars dont nous avons parlé. L'arrestation la plus remarquable qu'elle ait opérée est celle de la fameuse pétroleuse Louise Michel qui dirigeait les pillards qui ont dévalisé quelques boulangeries, le jour de l'émeute.

Dix-huit modèles ont été envoyés pour la statue de Sir George Etienne Cartier.

Voici quels étaient les concurrents :

- 1 L P Hébert de Montréal.
- 2 Eurico Gerhardt, Rome.
- 3 C Niébans, Cincinnati, (2 modèles.)
- 4 F A F Dunbar, Toronto.
- 5 Raphael de la Cova, New-York.
- 6 Constantine Dauseb, Rome.
- 7 C Caner, Rome.
- 8 Attix, New-York.
- 9 Sheapan, New-York.
- 10 J M Griffith, Londres, Angleterre.
- 11 A Calder Philadelphie.
- 12 W. S. Smith, London.
- 13 R Forsyth, Montréal.
- 14 H D Henning, Desmoines.
- 15 H A Wilkins, Hamilton.
- 16 Alexandre Doyle, Nouvelle-Orléans.
- 17 E Epinau, Rome.
- 18 Renato Paduzzi, Milan.

Ce dernier a envoyé son modèle trop tard pour le concours.

Le comité a choisi le modèle fourni par M L P Hébert, de Montréal comme étant le plus bel objet d'art et en même temps celui qui représente le mieux notre regretté comme homme d'Etat.

Sir George y est représenté debout une main appuyée sur un piédestal et de l'autre tenant déployé un parchemin sur lequel on lit : « Constitution de 1867. Le gouvernement est d'opinion que la Confédération est nécessaire. » Plus bas se trouve une carte de la Puissance avec les armes du Canada.

Sir George est habillé à la moderne portant un surtout boutonné et un pardessus ouvert.

L'attitude de Sir George est digne et gracieuse.

La ressemblance est frappante. Ces modèles sont exposés dans la bibliothèque des Communes.

A la suite des menaces dont il était l'objet, le nonce du Pape au Chili, le cardinal Del Frate, a dû laisser Santiago, pour retourner en Italie. Il ne lui a pas même été possible d'aller prendre le steamer à Valparaiso, et il a dû entreprendre le voyage à travers les Andes, à dos de mulets pour s'embarquer à Buenos-Ayres. La populace qui entourait la gare de Santiago a proféré à son départ, des menaces de mort contre lui, contre le Pape et contre l'Eglise. L'excitation est à son comble.

Nous apprenons avec un vif regret la mort de la Rvde Sœur St-Henri, Supérieure du Couvent des Ursulines de cette ville, arrivée jeudi soir.
La Rvde Sœur a succombé à une inflammation de poumons qui n'a duré que quelques jours.

Cette mort inattendue cause un deuil profond non seulement au Monastère mais aussi en cette ville où la digne Supérieure était en grande estime et vénération.

Elle était la sœur de M. J. N. Bureau, avocat de cette ville et feu l'hon. sénateur Bureau.

Fête de Saint-Joseph au Séminaire.

Mardi, le 3 avril prochain, les élèves du Séminaire de cette ville chômeront la fête du glorieux Patron de leur institution. Il y aura le soir séance dramatique et musicale, comme nous l'annonçons dans une autre colonne, et le lendemain soir, mercredi, la même séance sera répétée, pour le public comme l'année dernière, au profit du Séminaire.

La première séance, celle de mardi, devait être une séance privée ; mais pour répondre à la demande de sièges réservés qui a été faite par le passé, pour éviter l'encombrement à la seconde séance et pour donner tout le confort désirable il sera mis en vente un nombre restreint de billets pour cette première séance elle-même. Il n'y aura pas plus de 200 billets vendus, et ces billets seront de 50 centins chacun. Le second soir tous les billets seront de 25 centins. Le programme sera exactement le même pour les deux soirs ; la seule différence, c'est que le premier soir le nombre restreint de billets vendus, permettra de donner des places de choix à tous les auditeurs, tandis que le second soir le nombre des billets ne sera pas limité. Pour les détails nous référons à l'annonce dans une autre colonne.

Le drame tragique qui sera représenté sera du plus haut intérêt. Le thème de la pièce est l'assassinat, par ordre des sociétés secrètes, du catholique Président de la République de l'Equateur, Don Garcia Moreno. Nos lecteurs se rappellent ce triste et récent événement qui a soulevé l'indignation de tous les catholiques et qui a été comme le signal de cette série de tentatives de meurtres contre les chefs d'Etat dont on a été témoins ces dernières années.

Voici le précis historique qui fait le fond du drame : Don Gabriel Garcia Moreno gouvernait en 1875 la République de l'Equateur. Il venait d'être élu pour la troisième fois. C'était un homme instruit, un politique habile et un parfait chrétien. Il avait organisé un Etat sur les bases du plus pur catholicisme, et faisait dans sa patrie l'entière application des doctrines d'a Syllabus. Tout prospérait sous la main maternelle de l'Eglise. On fut assés pour exciter l'implacable haine de ces franc-maçons contre Moreno, et sa porte fut résolue dans les arrières-loges de l'ancien et du nouveau continent. On essaya d'abord des révolutions, mais la clairvoyance et la fermeté du Président les firent échouer. On n'osait pas alors à recourir au poignard, arme qui fut toujours chère à la secte maçonnique. Le 6 août 1875, le héros chrétien, au sortir de l'église, où il était allé recommander à Dieu le message qu'il devait lire aux Chambres, fut assailli tout à coup par des sicaires aux gages de la franc-maçonnerie. Frappé à mort il fut encore le temps de demander le pardon de ses ennemis : puis il expira en prononçant cette parole sublime : *Dieu ne meurt pas !*

Bénédiction d'église à St-Jean de Wickham.

La bénédiction solennelle de mon église aura lieu le 5 avril. Les Messieurs du clergé sont priés d'y assister.
A. PAQUIN, Ptre.

NOUVELLES LOCALES.

Grâces à l'habileté de notre excellent mécanicien, M. Geo. Morissette de cette ville, l'accident arrivé à notre presse a été complètement réparé et plus tôt que nous nous y attendions.

Nous offrons à nos confrères du *Constitutionnel* et de la *Concorde* nos meilleurs remerciements pour l'offre généreuse qu'ils nous ont fait de leurs presses à l'occasion de cet accident.

Malgré la magnifique température de ces jours derniers, le dégel ne s'est pas encore fait sentir sur le fleuve, et les chemins sont excellents.

La maison Dion et Lord est incontestablement sans rivale pour la coupe des habits, l'élégance et la variété du choix des étoffes, la promptitude de l'exécution.

Comme nous l'avons déjà dit M. M. Dion et Lord ont un des plus habiles tailleurs de Montréal attaché à leur établissement ; et les habits qui sortent de leur magasin défilent, soit pour l'élégance, soit pour la qualité, les produits des ateliers de Montréal les plus en vogue.

A VENDRE.

Un magnifique lot de terre situé dans le 9^e rang de la paroisse de St-Wenceslas, ayant 9 arpents de large sur 28 de profondeur ; avec maison et dépendances. 40 arpents en culture et le rest : bien boisé, 18 arpents produisent bien le foin.
S'adresser sur les lieux à SOSTHENE DESILETS, Propriétaire.

Soirées Dramatiques et Musicales

SEMINAIRE DES TROIS-RIVIERES
Dans la grande salle de récréation des élèves

MARDI ET MERCREDI

Le 3 et le 4 Avril prochain.

Il y sera représenté par les élèves du Séminaire:
1o Un drame tragique en trois actes intitulé:

GARCIA MORENO

OU
UNE CONJURATION MAÇONNIQUE.

2o Une comédie en un acte ayant pour titre:
LE DESEPOIR DE JOCRISSE.

Il y aura chant et musique dans les entr'actes.
Le programme est le même pour les deux soirs.

Afin de procurer tout le confort désirable à l'auditoire, le nombre des billets sera limité à 200 pour la séance de mardi soir, le 3 avril. Le second soir, mercredi, le nombre des billets ne sera pas limité.

PRIX D'ENTRÉE:
1er soir, mardi le 3 avril - - - - 50 cts
2e soir, mercredi le 4 avril - - - - 25 cts

Les membres du clergé seront admis gratis aux deux séances.

Portes ouvertes chaque soir à 7 heures. Levée du rideau à 7 1/2 hrs.

Billets en vente au Séminaire et chez MM. Ayotte & Cie, libraires.

Des billets seront vendus aussi à l'heure des séances au parloir du Séminaire.



AVIS PUBLIC. CORPORATION

DE LA Cité des Trois-Rivières. DEPARTEMENT DE L'AQUEDUC.

Les Taxe de l'Eau pour le trimestre prochain seront dus et payables d'avance au Comptable de l'Aqueduc en son bureau durant le mois d'Avril 1883.

L. T. DESAULNIERS, Comptable A. T. R.

SPRUCINE!

Préparation véritable de Gomme d'Épinette, de Cerisier sauvage et Marrihube, (Horum).

Une des meilleures préparations introduites jusqu'ici au public, pour le soulagement immédiat et la guérison de la toux, du Rhume, de la Bronchite, de l'Enrouement, de la Grippe et de toutes les maladies de la Gorge et des Pouxmons.

LA "SPRUCINE", COMME REMÈDE CONTRE LE RHUME, N'A PAS D'ÉGAL.

C'est un article tout différent des composés de Gomme d'Épinette, etc., que l'on vante tant de nos jours. Ne vous trompez pas, en demandant la SPRUCINE; elle est vendue dans des bouteilles rondes et chaque étiquette, circulaire et enveloppe portent la marque de fabrique.

1er février 1883.

AVIS.

Les personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu Olivier Déchasse, en son vivant rentier, sont priées de présenter leurs comptes dûment certifiés à l'exécuteur-testamentaire, M. Ls. MORRISSETTE, peintre, 23 rue St Georges, d'ici à un mois, et celles qui doivent à la dite succession sont également priées de venir régler dans le même délai.

Ls. MORRISSETTE, Exécuteur-Testamentaire, 23 rue St Georges, Trois-Rivières, 16 Mars 1883.

A LOUER.

Plusieurs hangars, à un seul, et à deux étages, sous le Boulevard Turcotte, réparés à neuf, et à l'épreuve de l'eau, sont à louer. Possession immédiate, ou au premier mai prochain.

S'adresser à OL. ON. DESILETS, Agent Cie N. R. & Ontario, Les Trois-Rivières, 9 Février 1883.

Dissolution de Société.

La société ci-devant existante sous le nom de ROCHELEAU & MOREAU a été dissoute de ce jour de consentement mutuel.

A VENDRE.

Un matériel de fromagerie très complet, comprenant tous les outils, instruments, etc., etc., les plus perfectionnés. Le tout en parfait ordre et livrable immédiatement.

Corporation des Trois-Rivières

Je, soussigné, Secrétaire-Trésorier du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, donne par le présent avis public aux propriétaires occupants des terrains ci-après désignés que, LUNDI, le CINQUIÈME jour de MARS courant, les dits terrains ont été vendus conformément à la loi, par moi, le dit Secrétaire-Trésorier, pour non-paiement des taxes municipales et scolaires et autres charges, et adjugés ainsi qu'il suit, savoir:

Un emplacement de 50 pieds sur 120, côté sud-ouest de la rue Gervais, No. 148 du cadastre officiel d'enregistrement, et appartenant à Philippe Abram, non-résident. Montant du \$57.78. Adjudgé à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour \$53.00.

Un emplacement de 47 pieds sur 100, côté sud-ouest de la rue Champflour, No. 1443 du dit cadastre, appartenant aux héritiers de feu Tréfle Aubry, non-résidents. Montant du \$9.67. Adjudgé à Charles Vial, bonceur pour Pantaléon Benjamin Dumoulin, Ecr., notaire, de la dite cité, pour \$100.00.

Deux emplacements contigus, de 50 pieds sur 120, chacun, côté sud-ouest du chemin Ste-Marguerite, Nos. 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47 et 48 du dit cadastre, appartenant à John Charles Henry Craig, non-résident. Montant du \$94.59. Adjudgé à Jean-Baptiste Renaud, marchand, de Montréal, pour \$115.00.

Un emplacement de 50 pieds sur 120, côté sud-ouest de la rue St-Roch, No. 281 du dit cadastre, appartenant à Olivier Dostaler, fils, non-résident. Montant du \$13.55. Adjudgé à Philias Héland, constable de police, de la dite cité, pour \$18.00.

Un emplacement d'environ 70 pieds sur 117, côté sud-ouest du chemin Ste-Marguerite, No. 362 du dit cadastre, appartenant à Olivier Dostaler, fils, non-résident. Montant du \$15.50. Adjudgé à Hector Hamel, menuisier, de la dite cité, pour \$16.00.

Un emplacement de 50 pieds sur 120, côté sud-ouest de la rue St-Roch, No. 285 du dit cadastre, appartenant à Olivier Dostaler, fils, non-résident. Montant du \$14.17. Adjudgé à Odilon Hamel, charpentier, de la dite cité, pour \$18.00.

Un emplacement de 8894 pieds en superficie, côté sud-est de la rue des Commissaires, No. 1930 du dit cadastre, appartenant aux héritiers de feu John Harrison, non-résidents. Montant du \$65.53. Adjudgé à Alexander l'apstist, Ecr., marchand de bois, de la dite cité, pour \$70.00.

Un emplacement de 91 pieds sur 130, côté nord-est de la rue St-Roch, No. 357 du dit cadastre, appartenant à Hilaire Martin, non-résident. Montant du \$37.92. Adjudgé à Alexander Baptist, Ecr., marchand de bois, de la dite cité, pour \$350.00.

Un emplacement d'environ 8783 pieds en superficie, côté sud-est de la rue St-Thomas, No. 1563 du dit cadastre, appartenant à Edmond Massicotte, non-résident. Montant du \$9.69. Adjudgé à James Dean, Ecr., in trust, marchand de bois, de la dite cité, pour \$180.00.

Un emplacement de 47 pieds sur 100, côté nord-est de la rue DeNoue, No. 1419 du dit cadastre, appartenant à Jean-Baptiste Massicotte, non-résident. Montant du \$9.69. Adjudgé à Pantaléon Benjamin Dumoulin, Ecr., notaire, de la dite cité, pour \$130.00.

Un emplacement de 52 pieds sur 115, côté sud-ouest de la rue Bureau, No. 228 du dit cadastre, appartenant à Louis Morrissette. Montant du \$43.50. Adjudgé à la Corporation de la dite cité, pour \$20.00.

Un emplacement d'environ 8880 pieds en superficie, côté nord-est du Boulevard Fortin, No. 1002 du dit cadastre, appartenant à Louis Morrissette. Montant du \$5.79. Adjudgé à Odilon Zéphirin Hamel, Surintendant de l'Aqueduc, de la dite cité, pour \$7.00.

Un emplacement d'environ 7474 pieds en superficie, côté nord-est du Boulevard Fortin, No. 1003 du dit cadastre, appartenant à Louis Morrissette. Montant du \$5.80. Adjudgé à Odilon Zéphirin Hamel, Surintendant de l'Aqueduc, de la dite cité, pour \$7.00.

Un emplacement d'environ 3959 pieds en superficie, côté sud-ouest du Boulevard Fortin, No. 1008 du dit cadastre, appartenant à Louis Morrissette. Montant du \$4.63. Adjudgé à Odilon Zéphirin Hamel, Surintendant de l'Aqueduc, de la dite cité, pour \$5.00.

Un emplacement d'environ 3515 pieds en superficie, côté sud-ouest du Boulevard Fortin, No. 1009 du dit cadastre, appartenant à Louis Morrissette. Montant du \$2.88. Adjudgé à Odilon Zéphirin Hamel, Surintendant de l'Aqueduc, de la dite cité, pour \$4.00.

Un emplacement de 33 pieds sur 120, côté nord-ouest de la rue St-Philippe, No. 422 du dit cadastre, appartenant à Odilon Panneton, huissier. Montant du \$32.79. Adjudgé à Tréfle Dussault, boucher, de la dite cité, pour \$88.00.

Un emplacement de 344 pieds sur 120 côté nord-ouest de la rue St-Philippe, No. 423 du dit cadastre, appartenant à Odilon Panneton, huissier. Montant du \$48.91. Adjudgé à Zéphirin Drouin, cordonnier, de la dite cité, pour \$109.00.

Un emplacement d'environ 5180 pieds en superficie, côté sud-ouest de la rue St-Roch, No. 298 du dit cadastre, appartenant à François Parent, menuisier. Montant du \$111.41. Adjudgé à Geo. Baptist Son & Co, marchands de bois, de la dite cité, pour \$150.00.

Un emplacement d'environ 47 pieds sur 140, côté nord-est de la rue Hertel, formant partie du No. 1097 du dit cadastre, appartenant à Pierre Rivard, non-résident. Montant du \$13.49. Adjudgé à John Skroder, manufacturier, de la dite cité, pour \$10.00.

Un emplacement de terre, d'environ 50 pieds sur 32, au coin des rues Céline et Bonaventure, formant partie du No. 1593 du dit cadastre, appartenant aux héritiers de feu Joseph Siméon, non-résident. Montant du \$30.49. Adjudgé à Odilon Zéphirin Hamel, Surintendant de l'Aqueduc, de la dite cité, pour \$145.00.

J. G. A. FRIGON, Secrétaire-Trésorier.

HOTEL-DE-VILLE, Trois-Rivières, 17 mars 1883.

LOUIS MALHIOT ENCANTEUR PUBLIC

M. Malhiot est le seul agent pour le comté de Nicolet de la machine à coudre "Raymond" si bien connue et si recherchée, et qui est sans contredit la meilleure en usage aujourd'hui.

Le troisième jour de Février, mil huit cent quatre-vingt-trois.

Corporation des Trois-Rivières.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que la liste des électeurs parlementaires de la Cité des Trois-Rivières a été préparée suivant la loi, et qu'un double en est déposé à mon bureau, à l'Hôtel-de-Ville, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

J. G. A. FRIGON, Secrétaire-Trésorier-du-Conseil. Hôtel-de-Ville, Trois-Rivières, 15 mars 1883.

TRAIN SPECIAL

Dakota, Manitoba et le Nord-Ouest.

Un train spécial pour Fargo, Winnipeg et toutes places dans le Nord-Ouest, partira de Montréal MERCREDI 14 MARS 1883.

Et chaque Mercredi de Mars et Avril. Pour prix de passage et toute information s'adresser à S. TREMANAM, Agent du Grand-Tronc, 126, Rue Notre-Dame—Trois-Rivières.

Propriété à vendre.

Le soussigné offre en vente, une maison à deux étages, une boutique de tanneur prête à fonctionner, recevant l'eau par un aqueduc; de plus un hangar et une écurie, situés à trois quarts d'arpent de l'église.

ON DEMANDE

100 CORDES BOIS FRANC ET 100 CORDES DE FRACHE.

Des soumissions seront reçues jusqu'au 1er MARS prochain. On ne s'engage pas à accepter la plus basse, ni aucune des soumissions.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

On recevra à ce Bureau, jusqu'à MERCREDI, le 7me jour de Mars prochain, inclusivement, des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour Piliers au Chenal du Moine," pour la construction de

DEUX PILIERS

au Chenal du Moine, comté d'Yamaska, Québec, d'après le plan et le devis que l'on pourra voir en s'adressant à M. J. G. Crebassa, jr, Secrétaire-Trésorier, Sorel, où l'on pourra se procurer des formules de soumission.

Les soumissionnaires sont avertis que l'on ne prendra leurs soumissions en considération qu'en tant qu'elles seront faites sur des formules imprimées, fournies par le Ministère, et qu'elles seront signées par les soumissionnaires eux-mêmes.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de Banque, accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, pour une somme égale à cinq pour cent du montant de la soumission. Ce chèque demeurera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire. Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 13 Février 1883.

Grand Avantage.

Bois de sciage de toute qualité A VENDRE.

MM. J. A. Robitaille & fils, de Ste-Flore, informent le public que leur nouveau moulin à scie devant en être en opération dans peu de jours, et qu'ayant un stock considérable de billots de première qualité de merisier et bois blanc, frêne, pin, épinette, sapin, ils seront en état de fournir aux entrepreneurs et aux ouvriers toutes les qualités et quantités de bois nécessaires à leurs travaux.

Toutes personnes qui auront besoin de ces bois sont priées de donner immédiatement leurs ordres, accompagnés du devis spécifiant la qualité et quantité des bois désirés. On fera connaître immédiatement les prix de la commande, et sur réponse affirmative des acheteurs leurs ordres seront exécutés avec fidélité et sous le plus court délai.

L'établissement n'est qu'à une distance de quarante arpents de la station des Piles. Adressez vos ordres à J. A. ROBITAILLE & FILS, Ste-Flore. 15 Mars 1883.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES soumissions cachetées adressées au soussigné et intitulées "Soumissions pour poteaux de Télégraphe" seront reçues à ce Bureau jusqu'à Lundi le 5me jour de Février prochain, pour la livraison de 2,500 poteaux de télégraphe ou plus. Ces poteaux devront être en cèdre, sans écorce et avoir les dimensions suivantes, savoir: 20 pieds de longueur et pas moins de 6 pouces de diamètre à 5 pieds de la base.

Ils devront être livrés le ou avant le 15ème jour de Mai 1883, en qualité de 100, de 8 milles en 3 milles, et placés sur le rivage au dessus du point Rivière de la Pentecôte, P. Q.

On devra envoyer avec la soumission, un chèque de Banque accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics pour une somme égale à cinq pour cent du montant de la soumission. Ce chèque demeurera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par Ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire. Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 18 Janvier.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, District de Trois-Rivières.

No. 457. Le troisième jour de Février, mil huit cent quatre-vingt-trois.

DAVID NOEL, Sellier, de la paroisse de Ste-Anne de la Péraie, Demandeur.

AVILA ABEL, cultivateur, ci-devant de la paroisse de St-Prospere et actuellement absent de la Province de Québec, Défendeur.

Sur motion de la part du Demandeur, en tant qu'il appert par le rapport de Benoni Lassalle un des Huisiers jurés dans le District des Trois-Rivières de la Cour Supérieure pour la Province de Québec, au dos de la Sommation en cette cause et l'affidavit produit, que le défendeur en cette cause n'a pu et ne peut être trouvé dans le dit District de Trois-Rivières, qu'il a laissé son domicile qu'il avait ci-devant dans le district des Trois-Rivières et qu'il est absent de la Province de Québec, Je, soussigné, Député-Protonotaire de la dite Cour Supérieure, dit District, ordonne que le dit défendeur sera notifié par un avisement à être publié deux fois en langue française dans Le Journal des Trois-Rivières et deux fois en langue anglaise dans The Loop Line, tous deux publiés en la cité des Trois-Rivières, de comparaitre en cette cause et de répondre à la poursuite ou action en cette cause dans le délai de deux mois à dater de la dernière insertion du dit avisement, et que sur son refus ou négligence de comparaitre en cette dite cause et de répondre à la dite poursuite ou action dans le dit délai, il sera permis au dit demandeur de procéder au procès et jugement comme dans une cause par défaut.

Certifié, F. X. GUILLET, Député, P. C. S. District des Trois-Rivières

Semences Nouvelles.

Graines de Jardin, de Champs et de Fleurs.

Notre assortiment de GRAINES FRAICHES est en magasin et étale, et nous sommes convaincu que ces graines donneront satisfaction.

REMEDE SAINT-CYR, le remède populaire qui guérit le Rhume, la Toux, etc. 25c. LES PILULES BOWMAN, remède spécifique contre Indigestions et Constipations, et purgatif agréable qui n'empêche pas de vaquer aux affaires. 25c.

REMEDE Dr DUNN, spécifique contre les Rhumatismes. 50c. POUDRE EPIZOOTIQUE (condition) fraîche. 25c.

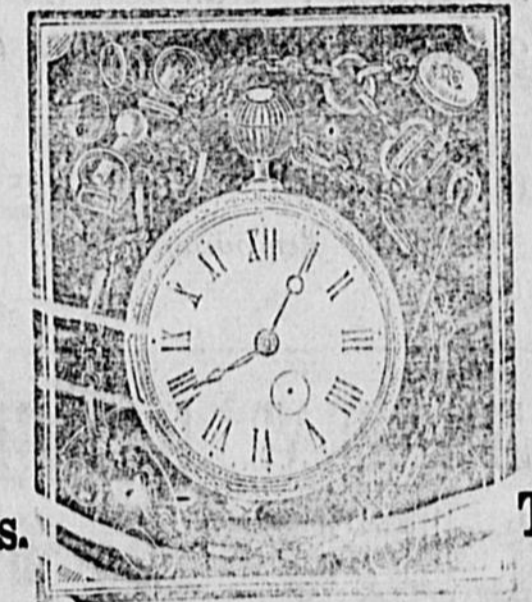
Assortiment général de drogues, articles chimiques, médecines patentées et propriétés. Bandages Herniaires, etc., etc.

HOERNER & WILLIAMS CHIMISTES.

TROIS-RIVIERES. 26 Mars 1883.

Présents pour le Million!

No. 29 RUE DU PLATON



No. 29 RUE DU PLATON

Trois-Rivières. Trois-Rivières.

ALLEZ IMMEDIATEMENT FAIRE VOTRE CHOIX DES ARTICLES SUIVANTS:

Montres en Or et en Argent, Chaines en Or et en Argent, Bijouteries de tous les patrons, en Or et en Argent, Sets en Jais, Bracelets, Cannes à Pommeaux d'Or et d'Argent, Lunettes en Or et en Argent (de Lazarus & Morris), Horloges et Pendules Françaises, Boîtes à Ouvrage, Statuettes en Bronze, Articles en Argent Plaqué (Plated Ware) solide, de première qualité, Porte-Cartes, et des milliers d'autres articles dont l'énumération serait trop longue.

RESPECTUEUSEMENT, P. M. CONNER, Importateur de Montres et Bijouteries, 29, RUE DU PLATON, TROIS-RIVIERES.

7 Décembre 1882.—2m

ALCOOLATURE D'ARNICA

DES RR. PP. TRAPPISTES. Notre-Dame des Neiges.

Les soussignés sont les seuls agents dans la Province de Québec pour la vente en gros de L'ALCOOLATURE D'ARNICA et ils en tiennent un dépôt considérable en grands et en petits flacons.

Les droguistes, marchands de la campagne et autres pourront s'en procurer d'eux en tout temps. JOS. HAMEL & FRERES, Rue Dalhousie, QUEBEC. Québec, 26 Oct. 1882.—3m.

Glace Glace

Le soussigné à l'honneur d'informer le public qu'il fournira la glace à la prochaine saison d'été. Croyant avoir donné satisfaction à ses pratiques, il espère qu'on voudra bien lui continuer l'encouragement qu'il a eu depuis six ans.

Il garantit fournir à ses pratiques. DE LA GLACE DE PREMIERE QUALITE régulièrement à domicile.

PRIX 1883. Pour la saison depuis le 1er Mai au 1er Octobre, livré tous les jours.

10 lbs. par jour (pour la saison) \$4.00

30 lbs. do " 5.00

50, à 60 do " 10.00

30 lbs. do (pour un mois) 1.25

La moitié de chacun de ces prix sera payable durant la première semaine de Mai et la balance durant la première semaine d'août.

Le soussigné, comme le public verra par les conditions ci-dessus, cons rve les prix du passé. Dans le cas où quelqu'un chercherait à lui disputer le bénéfice de son négoce, il s'engage à vendre sa glace à aussi bon marché que qui que ce soit.

T. LEMAY, Trois-Rivières, 15 déc. 1882.—2m.

DR. MORRISON-FISET, Médecin, Chirurgien et Dentiste.

Docteur en Médecine de l'Université de New-York et de l'Université Victoria de Montréal. Docteur en Chirurgie-Dentaire du Collège de Chirurgie-Dentaire de New-York. Ex-interne de l'hôpital de la charité de New-York; ex-médecin résident de l'hôpital des varioles et de l'hôpital des Fièvres de New-York et ex-médecin et chirurgien examinateur de l'hôpital de Bellevue de New-York.

Bureau: No. 11 Rue Bonaventure. Le Dr Morrison, pratiquera la médecine, la chirurgie et la chirurgie dentaire. HEURES DE BUREAU: De 10 hrs. a. m. à 1 heure p. m. et de 2 hrs p. m. à 5 hrs p. m. Trois-Rivières, 5 Octobre 1881.

AVIS.

Toutes personnes, ayant des réclamations contre la succession de feu Messire Paul de Villers Archevêque, en son vivant curé de Ste-Gratude, sont priées de présenter leurs comptes au soussigné, d'ici au premier juin prochain.

Ls. RICHARD Ptre, Sup. S. M. Trois-Rivières, Exécuteur testamentaire. 1er Mars 1883.

La Banque de Québec

(ETABLIE EN 1818.) CAPITAL..... \$2,500,000 SURPLUS..... 350,000

La succursale des Trois-Rivières tient un bureau régulier pour toutes les transactions de Banque. Elle fait la perception pour tous les endroits du Canada et des États-Unis; achète et vend des Traités payables à l'endroit que ce soit du Canada et des États-Unis.

DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE. La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de QUATRE PAR CENT par an. Les dépôts pourront être retirés sans avis préalable.

F. G. WOTHERSPOON, Gérant. Trois-Rivières, 16 février 1881.

POISSON! POISSON!!

500 QRTS HARENGS No. 1 (gros) 800 " HARENGS No. 1 (petits) 600 " MORUE VERTE, GRANDE MORUE, MORUE SECHE.

100 QRTS SAUMON, TRUITE, ANGUILES, &c. HUILE DE LOUP-MARIN, HUILE DE MORUE

A BAS PRIX. J. B. RENAUD & Cie, No. 82, RUE ST-PAUL—QUEBEC.

BANQUE D'HOCHÉLAGA.

AVIS. Cette Banque informe ses déposants et le public en général qu'elle paie depuis le premier Janvier Courant, un intérêt de quatre pour cent sur les dépôts faits à son département d'Épargne.

P. E. PANNETON, Gérant. 27 Janvier 1883.

W. C. PENTLAND

AGENT-GENERAL

D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

NO. 14 RUE DES FORGES

TROIS-RIVIERES.

QUEEN'S INS. CO. Capital: Dix Millions de Dollars, (\$10,000,000)
ROYAL OF ENGLAND. Capital: Dix Millions de Dollars, (\$10,000,000)
BRITISH AMERICA ASS. CO. Capital: Deux Millions de Dollars (\$2,000,000.)

Assure contre le feu toutes sortes de propriétés, particulièrement les églises, mais et dépendances des cultivateurs, aux prix les plus modérés.
Trois-Rivières, 10 août 1882.—1a.



Manufacture Canadienne.

Remillard & Morrissette

NO. 29, RUE ST. GEORGE

Trois-Rivières.

Manufacturiers d'Engins, Pompes, Machineries pour toute espèce de Moulins. Appareils à vapeur, réparations, etc.

Spécialité pour la confection des roues turbines de Leffels.

On sollicite l'encouragement du public.

13 avril 1882.—1a.

NOUVEL ETABLISSEMENT



DION & LORD

Marchands-Tailleurs

No. 49

RUE DU PLATON

(Ancien poste de la Singer Manufacturing Co.) TROIS-RIVIERES.

Les soussignés ont le plaisir d'annoncer au public, qu'ils viennent d'ouvrir leur magasin et que leur assortiment est maintenant au complet.

Ils ont pris un soin extrême de réunir dans le choix de leur marchandises, les étoffes les plus élégantes et les plus nouvelles, sans négliger les autres spécialités. Quant à la coupe des habits et à leur confection, elles sont faites sous la direction d'un ouvrier très expérimenté que les clients auront toujours à leur disposition pour se renseigner soit sur les étoffes, soit sur les formes d'habits des derniers modes de Londres, New-York et Paris.

Enfin les soussignés croient pouvoir se flatter d'être en état de rencontrer tous les goûts des acheteurs quant à la qualité, aux prix et à la forme et d'avoir atteint le but qu'ils se sont proposé de fonder un établissement où dominent l'élégance et le bon goût, la bonne qualité des articles, la promptitude et l'attention dans l'exécution des commandes.

DION & LORD, Marchands-Tailleurs

A VENDRE

Le soussigné a constamment en mains et à vendre toutes sortes de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épave, en bois scié de pin, d'épave et de pruche de toutes dimensions et qualités depuis un pouce et demi d'épaisseur en montant.

BARDEAUX,

LATTES,

MOULURES,

CADRES

PLINTHES,

PORTES ET CHASSIS,

BOITES D'EMBALLAGE,

Etc., Etc., Etc.

Le tout aux prix les plus bas.

Trois-Rivières, 6 Août 1872. JAMES DEAN.

JOS. MASSE.

RELIEUR

Le Soussigné informe respectueusement ses nombreux amis et le public généralement, qu'ayant fait l'acquisition de machines nouvelles, qui lui permettent de perfectionner ses ouvrages, il se chargera de toutes commandes qu'on voudra bien lui confier, tels que :

RELIEURES DE LUXE, de Fantaisie et Ordinaires.

La grande expérience acquise par le Soussigné dans cette branche, est une sûre garantie que les commandes qui lui seront confiées seront exécutées avec soin et promptitude et à des conditions très faciles.

JOSEPH MASSE.

10 Septembre 1877

F. S. TOURIGNY, L. L. L.

AVOCAT

No. 22 RUE DU PLATON.

Trois-Rivières, 18 Nov. 1882.

LAJOIE & FRERE.

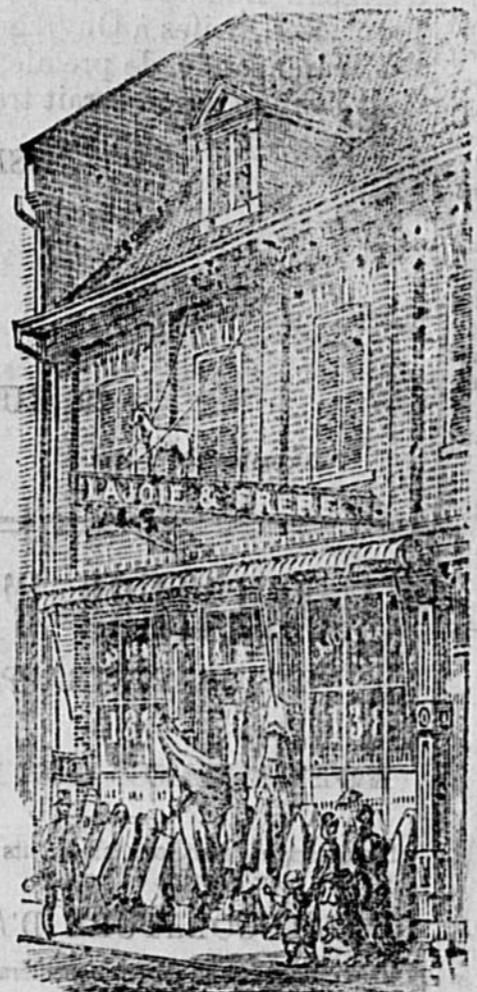
Marchandises-Sèches.

En Gros et en Détail.

ENSEIGNE DU MOUTON D'OR

N° 138 RUE NOTRE-DAME.

TROIS-RIVIERES.



Ils invitent spécialement les familles à venir visiter leur magasin avant d'acheter ailleurs. Des modistes sont attachées à l'établissement. 24 Octobre 1878.

J. Q. PAGE, L. D. S.

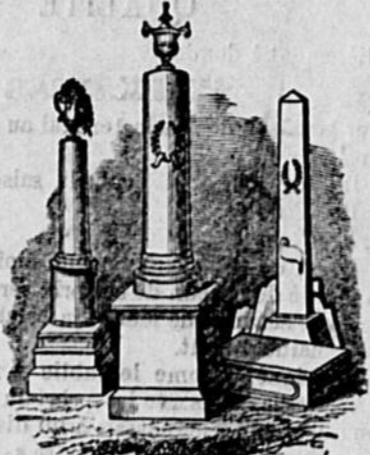
No. 43 RUE DU PLATON,

TROIS-RIVIERES.

Dentiste et Marchand de toutes sortes de machines à Coudre, de Pianos, Méthodiques, Orgues et autres instruments de musique. Les prix sont plus bas que l'on n'a jamais trouvés en Canada.

M. Page se chargera de l'extraction des dents, sans douleur aucune au moyen du Protoxide d'Azote ou Gas hilarant.

Trois-Rivières, 21 mai 1875.



ATELIER DE MARBRE

DES TROIS-RIVIERES

—FENU PAR—

E. A. LACROIX

Sculpteur sur marbre, granit, pierre, &c., &c.

M. Lacroix est en état d'exécuter avec habileté et avec tout le soin et la promptitude désirables toutes espèces de commandes pour travaux en marbre, granit et pierre. Autels en marbre pour églises, objets d'ornementation, pierres tumulaires, garnitures de cheminées de salon et tout autre ouvrage de cette spécialité. Trois-Rivières, 9 Mars 1882.—1 a

Impressions de toutes sortes exécutées au bureau du Journal.

BUREAU DE POSTE DE TROIS-RIVIERES.

8 Novembre 1880.

Table with columns: MALLES, ARRIVÉES, CLÔTURE. Rows include destinations like Montréal et Ouest, Yamachiche, Rivière-du-Loup, Maskinongé, Berthier & Sorel, etc.

Les lettres enregistrées doivent être malle 15 minutes avant le départ de chaque malle. C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Chemin de Fer du Nord.

A partir de Lundi, 25 Sept. 1882, Les Trains circuleront comme suit :

Table with columns: Mixte, Malle, Express. Rows include departure and arrival times for various routes like Montréal pour Québec, Québec pour Montréal, etc.

Tous les Trains de passagers sont pourvus de Chars-Palais le jour et de Chars-Dortoirs la nuit. Les Trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 P. M. Les Trains circulent d'après l'heure de Montréal. En connection avec le Chemin de Fer du Pacifique Canadien pour Ottawa.

Bureau Général, QUEBEC.

BUREAUX DES BILLETS :

13 PLACE D'ARMES, MONTREAL

VIS-À-VIS L'HOTEL ST. LOUIS, QUEBEC.

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN, OTTAWA.

A. DAVIS, Surintendant.

1er août 1882.

LUKERHOFF & FRERE

14 RUE ST. ANTOINE 14

MANUFACTURIERS ET MARCHANDS

DE ZING, TOLE FERBLANTIERES, etc POSEURS D APPAREILS A GAZ ET DE COUVERTURE EN METAL.

GRAND ASSORTIMENT

de toute espèce d articles de orblanteries, gazelier ventilateurs, obinets, tubes en plomb pour lavoirs etc BAINS DE TOUTE GBANDEUR ETC

L'établissement a constamment à sa disposition d habiles ouvriers pour exécuter à domicile tous les ouvrages de la spécialité. Ordre exécuté avec soin et promptitude.

N. B.—Nous paierons par argent comptant ou pour échange d'objets de ferblanterie et autre du genre, tout espèce de vieilles Ferronneries, Fonte, Plomb, Cuivre jaune et rouge, et tous autres objets de ce genre hors d'usage.

Les Trois-Rivières, 13 Novembre 1876.

PHIL. LEFEBVRE

BARBIER-COIFFEUR

(Successeur de Chs. Dion)

NO. 12 RUE DU FLEUVE

Atelier de première classe; ouvriers expérimentés et service de nature à donner pleine satisfaction au public. On tient aussi un débit de cigares et de parfumeries de toute sorte. Trois-Rivières, 30 Mars 1882.—1a

P. N. Martel,

AVOCAT,

Tiendra à l'avenir son bureau à sa nouvelle résidence rue Bonaventure presque en face de chez l'Hon. Juge Polette. Trois-Rivières, 6 juillet, 1876,



KENDALL'S SPAVIN CURE.

LE REMÈDE LE PLUS EFFICACE qui ait jamais été découvert, puisque ses effets sont certains et qu'il ne cause pas d'ampoules. LISEZ LES PREUVES CI-JOINTES.

DU COLONEL L. T. FOSTER.

Youngstown, Ohio, 10 Mai, 1880.

Dr. J. B. Kendall & Cie, Messieurs.—J'avais un poulain de Hambleton de valeur auquel j'attachais un grand prix. Il eut un gros éparvin à l'un des jarrets, et un plus petit à l'autre, ce qui le rendit très boiteux. Je le mis sous les soins de deux vétérinaires qui ne purent le guérir. Un jour, l'annonce du Kendall's Spavin Cure me tomba sous les yeux dans le Chicago Express. Je résolus immédiatement de l'essayer. J'en fis venir trois bouteilles par nos pharmaciens d'ici. Je les pris toutes les trois, afin de faire subir au remède un vigoureux essai. Je l'employai suivant l'ordonnance. Au quatrième jour, le poulain ne boitait plus et les bosses avaient entièrement disparu. Je n'ai employé qu'une bouteille, et les jambes sont maintenant libres de bosses et aussi unies que celles d'aucun cheval de l'Etat. Il est radicalement guéri. La cure a été si remarquable que j'ai laissé avoir les deux autres bouteilles à mes voisins qui s'en servent.

Très respectueusement, L. T. FOSTER.

Kendall's Spavin Cure.

Wilton, Minn., 11 Janvier, 1881.

B. J. Kendall & Cie., Messieurs.—M'étant procuré par la malle, il y a un an, un exemplaire de votre livre sur le cheval, dont le contenu me porta à essayer le Kendall's Spavin Cure sur la jambe de derrière de l'un de mes chevaux, qui était très enflé et n'avait pu être réduite par aucun autre remède, je me suis procuré deux bouteilles de Kendall's Spavin Cure chez Preston & Ludduh, Pharmaciens, de Waseca, qui ont complètement guéri mon cheval. Il y a environ cinq ans, j'avais un poulain de trois ans qui avait une très mauvaise atrophie de l'épaule. J'employai votre remède, suivant les indications du livre, sans appliquer de séton, et je dois dire à votre honneur que le poulain a été entièrement guéri, ce qui a été une surprise, non-seulement pour moi, mais aussi pour mes voisins. Vous m'avez envoyé le livre pour la bagatelle de 25 cts, et je ne le céderais pas pour vingt-cinq piastres, si je ne pouvais en avoir un autre exemplaire. Bien à vous, Geo. Matthews.

Kendall's Spavin Cure ! SUR LE CORPS HUMAIN.

Der milliers d'expériences sur le corps humain ont prouvé au-delà de tout doute, que le Kendall's Spavin Cure a assez de force pour pénétrer et assez d'efficacité pour guérir les cas les plus accentués de rhumatisme, cors, oignons, engelures ou toute contusion, coupure, infirmité qui ne sont affectées en rien par les liniments ordinaires. Il ne produit pas d'ampoules, mais au contraire, il enlève toutes les plaies.

Kendall's Spavin Cure.

Est sûr dans ses effets, doux dans son action, ne produisant pas d'ampoules. Cependant, il est pénétrant et d'une grande force pour atteindre toute douleur dont le siège est profond, ou pour faire disparaître toute tumeur osseuse ou autre, telles que les éparvins, les auros les jardins, le cal, les entorses, les tumeurs et toute boiterie ainsi que toute inflammation des jointures ou des membres, ou pour le rhumatisme chez l'homme, ou pour tout ce pourquoi on emploie un liniment pour homme ou bête. Il est maintenant reconnu comme étant le meilleur liniment pour l'homme dont on ait jamais fait usage, d'une action douce et cependant certaine dans ses effets.

Demandez la Circulaire Illustrée qui, à notre avis, fournit des preuves positives de son efficacité. Nul remède n'a rencontré, que nous sachions, un succès aussi grand dans le traitement, soit de la bête, soit de l'homme.

Prix de la préparation pour les chevaux, \$1.00 par bouteille. Prix de la préparation raffinée pour le Corps Humain, 50 Cts par bouteille. Tous les Pharmaciens ont en mains ou pourront vous le procurer. Les propriétaires, Dr. B. J. KENDALL & CIE., Enonburgh Falls, Vt., l'enverront à toute adresse sur réception du prix.

En vente chez tous les Pharmaciens.

LYMAN FILS & CIE.,

Montréal, P. Q.

AGENTS GÉNÉRAUX

20 Février 1882.—1 a

AVIS, GODFROI LASSALLE.

INSPECTEUR DES LICENCES pour le Gouvernement Local.

BUREAU :

No. 28, RUE ST JOSEPH.

P. O. GUILLET

NOTAIRE.

COMMISSAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE.

Secrétaire des Commissaires Civils

Secrétaire du Bureau des Examinateurs

Tiendra désormais son bureau à sa résidence privée,

No. 4 RUE DES CHAMPS No. 4

(Près de l'Eglise Paroissiale.)

On pourra le voir à toute heure du jour et du soir. M. GUILLET portera une attention toute spéciale à l'exercice de sa profession, et tiendra particulièrement à donner satisfaction à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Trois-Rivières, 15 Mai 1882.

Glace ! Glace !!

Le soussigné AIME GELINAS informe le public qu'il vient de construire près du St-Maurice, voisin de l'Académie, une grande Glacière qui sera fournie, dès l'ouverture de l'hiver, de la meilleure glace que l'on puisse se procurer.

Les personnes qui ont des glaciers à faire remplir ou toutes autres personnes qui auraient besoin de cet article pourront s'adresser au soussigné avec la certitude d'obtenir satisfaction.

A raison de l'étendue et du site de son établissement et des appa cils dont on se sert pour couper la glace, le soussigné pourra vendre à meilleur marché que partout ailleurs et il est à remarquer qu'il ne tiendra que de la glace du St-Maurice qui est la plus limpide et la plus durable.

S'adresser chez C. P. Gélinas et frère, rue Notre-Dame et H. G. Lajoie, 16, rue des Casernes. AIME GELINAS & CIE. Trois-Rivières, 27 Nov. 1882.—1m

IMPRIMERIE

DU

JOURNAL

40 COIN DES RUES

St-Pierre & Bonaventure

TROIS-RIVIERES

On imprime à cette établissement avec la plus grande ponctualité et dans les derniers goûts tous les ouvrages de ville :

- Têtes de comptes, Memorandums, Cartes d'affaires, Et de visite, Billets promissoires, Enveloppes, Catalogues, Listes des prix, Programmes, Circulaires, Affiches, Placards, Lettres funéraires, etc., etc.

- Blanc de sommation, Demandes de plaidoyer, Fiat, Comparutions, Déclarations sur billets, Déclarations sur compte, Déclarations d'acte d'hypothécaire,

Pour les avocats.

- Subpoena, Affidavit, Inscriptions, Inventaires de production, Saisies arrêts après jugement, Brefs de saisie-gagerie, Procès-Verbaux de saisie, Oppositions, Mémoires de frais, &

Pour les Notaires.

- Blancs de billets, Quittances, Procurations, Transports, Contrat de vente, Contrats de Mariage, Baux à Loyer

Toute commande par écrit sera exécutée sans délai.

LE

Journal des Trois-Rivières

Est imprimé et publié par GEDEON DESILETS & FRÈRE, Propriétaires-Éditeurs, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés FRANCO, à l'Imprimerie No. 40 Coin des Rues St. PIERRE ET BONAVENTURE, les Trois-Rivières.

CONDITIONS,

Le JOURNAL DES TROIS-RIVIERES paraît tous les LUNDI et JEUDI de chaque semaine.

PRIX DE L'ABONNEMENT,

Table with columns: Abonnement type, Price. Rows include: Un an, deux fois la semaine (Frais de port compris) \$2.00, Six mois do do \$1.00, Pour les Etats-Unis \$2.00, Un an, EDITION HERDOMADAIRE do \$1.00, Six mois do do \$0.50

INVARIABLEMENT PAYABLE D'AVANCE.

On ne peut s'abonner pour moins de six mois.

Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payé les arrérages s'il y en a

TARIF DES ANNONCES,

Les annonces sont tolérées sur TYPE BRAVIE, aux conditions suivantes : Première insertion par ligne \$0.10, Chaque insertion suivante par ligne \$0.05. Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme. Toute correspondance, etc doit être munie d'un nom responsable.